AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0022026-DE
Reçu le 29/01/2026

MARCHES PUBLICS ADAPTES

PROCES-VERBAL DE LA C.A.O. spécifique aux M.A.P.A.

MODIFICATION 1 HABILLAGE CHENEAUX ZINC

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE NERAC
BP 113
47600 NERAC TEL : 05 53 97 63 53. mail : juridique@ville-nerac.fr

B - Objet de la consultation.

Travaux de renforcement de la charpente d'une halle

M.A.P.A. N° 2025/RENFORT-CHARPENTE-HALLE_10-lot unique

C - Déroulement de la consultation.

☐ Publicité : publication dans un J.A.L. L.D.D.M. en date du 07 juin 2025, selon règlement de M.A.P.A. de la collectivité
Affichage Mairie le 07/06/2025 et publication sur la plateforme de dématérialisation et le site de la ville

☐ Date et heure limites de réception des candidatures : lundi 07 juillet 2025 à 14h

☐ Nombre de candidats admis à présenter une offre fixé dans la lettre de consultation : tous

D - Composition de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA .

Lors de sa réunion en date du 05 décembre 2025, à 15h30, la commission d'appel d'offres spécifique aux M.A.P.A., régulièrement convoquée le 19 décembre 2025 était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

M. Nicolas LACOMBE	Maire	
M. Patrice DUFAU	Adjoint au Maire	Excusé
Mme. Edith BUSQUET	Conseillère municipale	
M. Thierry BOZZELLI	Adjoint au Maire	
Mme Nolhwenn GREGOIRE	Conseillère municipale	Absente
M. Patrick GOUJON	Conseiller municipal	
M. Hugues DAVID	Conseiller municipal	
M. Manu. VICENTE	CM. Suppléant	Excusé
M. Serge ARNAUNE	C.M. suppléant	Excusé

D2 - Membres à voix consultative :

AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0022026-DE
Reçu le 29/01/2026

Nom et prénom	Qualité
Anne SEILLAN	Service juridique
J. Philippe LABATUT	DST

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA .

La commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA peut ne ~~peut pas~~ valablement délibérer.
Secrétariat de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA :
Anne SEILLAN, Attaché principal, Service juridique de la collectivité.

F – Rappel des circonstances.

Le bureau de contrôle a demandé de redimensionner le chéneau prévu en entourage de la toiture, en doublant les hauteurs prévues. Sa position perpendiculaire aux pentes du toit le rend extrêmement visible et il est proposé d'en dissimuler les contours par un bandeau périphérique d'habillage extérieur, en acier galvanisé. L'occasion sera saisie de protéger les avancées des pannes encore brutes de sciage. La société CATRA, attributaire du marché a proposé un devis de 8 643.00€ HT (fourniture et pose)

F - Examen des devis reçus :

Après avoir pris connaissance du devis et du rappel des circonstances, la commission spécifique aux M.A.P.A:
- déclare recevable le devis complémentaire de la Société CATRA = 8.643,00 € HT

- demande une analyse complémentaire de ~~l'offre~~ de ~~l'offre~~ :

Résultat des votes : § Pour : 04 § Contre : 0 § Abstentions 0

F – Récapitulatif des décisions de la commission spécifique aux MAPA :

En l'état de l'analyse, la commission décide de :
Retenir le devis N°D251812 de 8643.00€ HT
Ne pas retenir le devis D251812

Résultat des votes : § Pour : 04 § Contre : 0 § Abstentions 0

G - Signature des membres de la commission spécifique aux MAPA

Nom et prénom	Signature
Nicolas LACOMBE	Excusé
Patrice DUFAU	Excusé
Edith BUSQUET	
Thierry BOZZELLI	
Nolhwenn GREGOIRE	Absente
Patrick GOUJON	
Hugues DAVID	
M. Manu. VICENTE	Excusé
M. Serge ARNAUNE	Excusé